

Inscription au préscolaire ou au primaire pour les enfants qui ne fréquentent pas déjà une école du CSSDA

La période officielle d'inscription se tiendra plus tôt cette année soit du 27 novembre au 22 décembre 2023. La période d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025 à l'école le De La Paix se tiendra du 29 novembre au 6 décembre 2023. Vous devez appeler au secrétariat de l'école au 450-492-3576 poste 5040 pour prendre un rendez-vous.

Âge d'admissibilité :

- Préscolaire 5 ans – temps plein : 5 ans au 30 septembre 2024 ;
- Primaire : 6 ans au 30 septembre 2024.

La demande d'admission se fait à l'école de quartier, mais n'assure pas que l'élève fréquentera cette école. Il est également important de noter que le principe du premier arrivé, premier servi ne s'applique pas, le CSSDA procède selon des critères d'admission et d'inscription établis.

Inscription à la pré-maternelle 4 ans et préscolaire 5 ans

Pour procéder à l'inscription de votre enfant soit à la pré-maternelle 4 ans soit au préscolaire 5 ans, vous devez communiquer avec le secrétariat de l'école soit par téléphone au 450 492-3576 poste 5040 afin d'obtenir un rendez-vous. Aucune inscription ne sera acceptée si vous n'avez pas de rendez-vous de fixé.

Voici les **documents requis lors de votre rendez-vous** pour procéder à l'inscription de votre enfant :

- Original du certificat de naissance (Directeur de l'état civil – grand format) ;
- Rapports d'évaluation professionnels (s'il y a lieu) ;
- Preuve de résidence sur laquelle sont inscrits le nom et l'adresse des parents ou du tuteur qui font la demande d'admission. Voici la liste des documents acceptés par le CSSDA :
 - Permis de conduire ;
 - Compte de téléphone résidentiel ;
 - Compte d'Hydro-Québec ou d'Énergir ;
 - Compte de taxes scolaires ou municipales ;
 - Acte notarié de l'achat du domicile (pour les nouveaux propriétaires) ;
 - Bail (avec lettre du propriétaire) ou une lettre d'un parent ou ami confirmant que l'élève et ses parents résident sous le même toit que ledit parent ou ami ainsi que la preuve de résidence de cette personne.

Nouvelle inscription au primaire

Pour procéder à l'inscription de votre enfant au primaire, vous devez communiquer avec le secrétariat de l'école par téléphone au 450 492-3576 poste 5040 afin d'obtenir un rendez-vous.

Voici les documents requis lors de votre rendez-vous pour procéder à l'inscription de votre enfant :

- Original du certificat de naissance (Directeur de l'état civil – grand format) ;
- Rapports d'évaluation professionnels (s'il y a lieu) ;
- Dernier bulletin scolaire et tous les précédents ;
- Preuve de résidence sur laquelle sont inscrits le nom et l'adresse des parents ou du tuteur qui font la demande d'admission. Voici la liste des documents acceptés par le CSSDA :
 - Permis de conduire ;
 - Compte de téléphone résidentiel ;
 - Compte d'Hydro-Québec ou d'Énergir ;
 - Compte de taxes scolaires ou municipales ;
 - Acte notarié de l'achat du domicile (pour les nouveaux propriétaires) ;
 - Bail (avec lettre du propriétaire) ou une lettre d'un parent ou ami confirmant que l'élève et ses parents résident sous le même toit que ledit parent ou ami ainsi que la preuve de résidence de cette personne.

Réinscription

Tous les parents des élèves qui fréquentent déjà l'école De La Paix recevront un courriel indiquant comment procéder à leur inscription par le biais du portail Mozaïk.